

Guénange

Attention aux démarcheurs indéliçats

Rl 11 Décembre 2019

Sous prétexte de vous parler de la suppression des tarifs réglementés, en ce qui concerne le gaz, certains démarcheurs profitent de cette opportunité pour vous demander vos factures de gaz et électricité, et de ce fait de vous faire souscrire un nouveau contrat avec fourniture des deux énergies, pour un tarif garanti sans augmentation sur deux ans ou plus ou avec des ristournes dérisoires.

La fin du tarif réglementé pour le gaz ne signifie pas la fin du tarif réglementé de vente d'électricité. Notez que ce dernier n'est pas concerné par le projet de loi, donc si vous êtes titulaire d'un contrat d'électricité au tarif bleu, celui-ci n'est pas impacté.

Prudence.